

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 juin 2022, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

103-06-2022

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

104-06-2022

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 30 mai 2022 soient approuvés avec dispense de lecture.

105-06-2022

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. François-Xavier Langlois,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2200031 à C2200038	4 762.34 \$
Paiements Internet L2200318 à L2200409	412 120.64 \$
Carte de crédit VISA V2022004 à V2022005	5 210.45 \$

Pour un grand total de :	422 093.43 \$
--------------------------	---------------

106-06-2022

DEMANDES D'ACHATS PAR LE SERVICE INCENDIE :

Voici les détails du projet d'achat d'outillages à batterie Milwaukee;

Item	Quantité	Prix unitaire
Kit perceuse, visseuse percussion, scie va-et-vient, 2 batteries 5 Ah et chargeur	1	679,00 \$
Lumière de scène sur pied 6000 lumens	1	499,00 \$
Scie à chaîne avec batterie 12 Ah et chargeur	1	598,00 \$
Chargeur multiple	1	165,00 \$
Kit de 2 batteries 5 Ah	1	219,00 \$
Pistolet thermique	1	159,00 \$
Éco-Frais (batteries)	1	6,30 \$
Total (taxes et transport non-inclus)		2 325,30 \$

À la suite de ces demandes, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

107-06-2022

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 16 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - CONSTRUCTION DE L'USINE DE CHLORATION DE L'EAU POTABLE :

Considérant que les travaux de construction de l'usine de chloration de l'eau potable effectués par Les Constructions de l'Amiante Inc.;

Considérant qu'une retenue de 5% a été conservée par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. François-Xavier Langlois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le décompte progressif no. 16 et l'acceptation définitive des travaux de la firme d'ingénieurs Tétra Tech QI Inc. au montant de 213 584.25 \$ incluant les taxes en date du 6 juin 2022 concernant la construction de l'usine de chloration de l'eau potable.

108-06-2022

SERVICES POUR L'INSPECTION RÉGIONALE - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adhère de façon temporaire aux services de l'inspection régionale offerts par la MRC de La Nouvelle-Beauce jusqu'au 30 septembre 2022 pour un montant forfaitaire de 11 750 \$.

109-06-2022

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 330-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RB-3 :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le présent règlement vise à régulariser une situation afin de permettre l'usage bifamiliale pour une résidence située dans la rue Boilard;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 6 juin 2022 sur le second projet de règlement no. 330-2022;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro 330-2022, tel que ce second projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 juin 2022, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

110-06-2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 331-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE RA-1:

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 331-2022 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 afin de modifier les usages autorisés dans la zone RA-1. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

111-06-2022

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 331-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE RA-1 :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'apporter certaines modifications dans les usages autorisés dans certaines zones;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 331-2022, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 juin 2022, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

112-06-2022

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 1 POUR LA CONSTRUCTION DE LA SCÈNE EXTÉRIEURE :

Considérant que les travaux pour la construction de la scène extérieure ont débutés à la fin avril;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le certificat de paiement no. 1 de la firme Kaïvo Architecte au montant de 19 634.86 \$ incluant les taxes en date du 4 juin 2022 concernant la construction de la scène extérieure multifonctionnelle.

113-06-2022

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TOURBE AU TERRAIN DES LOISIRS :

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à 2 entrepreneurs spécialisés pour la fourniture et l'installation de tourbe pour finaliser le terrassement suite à la construction de la scène extérieure multifonctionnelle au terrain des loisirs;

Considérant les soumissions suivantes :

Entretien de Pelouse Plus : 0.49 \$ / pied carré
Mini Excavation Billy Labrecque Inc.: 0.50 \$ / pied carré

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat au soumissionnaire le plus bas, soit Entretien de Pelouse Plus pour la fourniture et l'installation de tourbe au terrain des loisirs pour un montant de 10 330 \$ plus les taxes.

114-06-2022

ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX DE L'ÉTÉ 2022 :

Considérant que l'engagement d'une animatrice pour le terrain de jeux est requis;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Florence Bilodeau comme animatrice au salaire de 15 \$ / heure. De plus, Amélya Cliche passe d'aide-animatrice à animatrice et son salaire passe de 15.25 \$ / heure à 15.50 \$ / heure.

115-06-2022

DEMANDES DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD-TOURNOI DES SYLVESTRE DU 22 AU 26 JUIN 2022 :

Considérant que L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard organisera le Tournoi des Sylvestre du 22 au 26 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard :

1. À utiliser le stationnement du Centre Municipal pour le stationnement de roulottes ou tentes pour les participants de l'extérieur;

2. À effectuer la fermeture partielle de la rue Turcotte afin que celle-ci puisse servir à la circulation des piétons;

De plus, le conseil municipal autorise une contribution financière de 1 000 \$ pour soutenir l'évènement.

116-06-2022

DEMANDE DU CLUB MOTONEIGE ET VTT DE ST-BERNARD INC. -TIRE DE TRACTEURS :

Considérant la demande du Club Motoneige et VTT St-Bernard Inc. dans laquelle on sollicite la présence des pompiers de Saint-Bernard lors de la tire de tracteurs qui se tiendra le samedi 25 juin 2022 remise au dimanche 26 juin en cas de pluie;

Considérant que les pompiers de la Municipalité devront être présents sur les lieux de cette activité pour prévenir des incendies qui pourraient se déclarer;

En conséquence, il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présence des camions incendie ainsi que des pompiers dans le cadre d'une tire de tracteurs au Club Motoneige et VTT St-Bernard Inc.

117-06-2022

DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE À L'HÔTEL DE VILLE PAR LIEN PARTAGE :

Considérant une demande des bénévoles de Lien Partage par laquelle il est demandé l'utilisation à prix moindre de la salle de l'Hôtel de Ville les 19, 20 et 21 août 2022 pour la tenue d'un marché aux puces;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisé l'utilisation à prix moindre de la salle de l'Hôtel de Ville les 19, 20 et 21 août 2022 pour la tenue d'un marché aux puces.

Que Lien Partage devra défrayer les coûts du ménage qui sont de 60 \$, le tout selon la politique en vigueur.

118-06-2022

DEMANDE DE SALLE GRATUITE À L'HÔTEL DE VILLE PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE SAINT-BERNARD :

Considérant la demande de la Coopérative de Solidarité Santé de Saint-Bernard pour utiliser gratuitement la salle de l'Hôtel de Ville pour la tenue de son assemblée générale annuelle le 7 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à titre gratuit de la salle de l'Hôtel de Ville le 7 septembre 2022 pour l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de Solidarité Santé de Saint-Bernard.

119-06-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par Mme Anne-Marie Couture,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 50.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière